Image not found or type unknown

Divorce par consentement mutuel

Par **tatayoyo13500**, le **14/12/2014** à **18:28**

Bonjour,

Mon meilleur ami s est marié avec une femme qu il n aime pas(mariage arrangé).
Il a entamé une procédure de divorce, il a fait la procédure par consentement mutuel.
Les 2 parties ont déjà signé mais ils ont une maison en commun et on un contrat de mariage.
Dans combien de temps le divorce sera prononcé ?
Est ce qu il faut attendre que la maison soit vendu pour prononcer le divorce?
Peut il quitter le domicile sans conséquence?
Merci d avance de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés